

*Date de dépôt : 10 avril 2013*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Norer, François Lefort, Bertrand Buchs, Christina Meissner et Anne Mahrer : Pas de déclassement aux Grands Esserts sans infrastructure de transports publics !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 septembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève*  
*considérant :*

- *le projet de loi 10925 déposé au Grand Conseil le 23 février 2012;*
- *l'accord du 3 mai 2012 entre la commune de Veyrier et le Conseil d'Etat scellant les modalités du déclassement, fixant principalement un phasage dans la réalisation des logements mais peu de contraintes en matière de simultanéité entre l'arrivée des premiers habitants et l'offre nouvelle en transports publics;*
- *les difficultés importantes de circulation sur les voiries actuelles et le peu d'attractivité d'une simple offre de bus engluée dans le trafic;*
- *la faiblesse actuelle de l'offre dans le quartier de Vessy desservi actuellement uniquement par la ligne 41 (Tours-de-Carouge – Petit-Veyrier), offrant une fréquence de 16 minutes minimum aux heures de pointe et sans lien direct vers le centre-ville;*
- *l'augmentation prévisible de la circulation automobile dans le secteur de Vessy, tant que les mesures routières de délestage et les infrastructures de transports publics ne sont pas construites;*
- *les projets peu convaincants présentés par le canton pour améliorer la desserte en transports publics du secteur, tablant, à l'arrivée des*

*premiers habitants seulement, sur une augmentation de la fréquence de la ligne 41 et sans réalisation d'une infrastructure véritable de transports publics ou régulation ad hoc des flux automobiles;*

- les grandes difficultés physiques d'implantation d'une voie réservée de transports publics, sur le chemin de Pinchat (actuelle ligne 41) ou sur la route du Bout-de-Monde (prolongement ligne 3), garantissant fiabilité et attractivité aux lignes aboutissant à Vessy;*
- les remarques ou oppositions subséquentes signalées par les diverses associations actives dans le dossier sur la faiblesse prévue de l'offre de transports publics;*
- l'image directrice du nouveau quartier prévue pour début 2013,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à planifier et mettre en œuvre, à l'arrivée des premiers habitants dans la zone déclassée par le PL 10925, des tracés et infrastructures de transports publics, en site mixte là où l'état de la circulation le permet et en site propre là où la congestion du trafic l'impose, afin d'offrir une vitesse commerciale adéquate et performante;*
- à réserver au plus tôt les terrains et voiries nécessaires à ces infrastructures;*
- à étudier, en conséquence, également, le prolongement de la ligne de trolleybus 7 de l'Hôpital à Vessy et ultérieurement Veyrier, en passant par la gare RER de Champel-Hôpital, les quartiers de la Roseraie et de la Fontenette, non connectés au centre-ville, et le Bout-du-Monde;*
- à fluidifier la circulation de manière globale dans le secteur, pour l'arrivée des premiers habitants, afin de dégager en amont par les moyens nécessaires tout trafic de transit perturbateur de la mobilité dans ce quartier;*
- à garantir des infrastructures de mobilité douce continues, utiles tant au trafic pendulaire qu'à la balade dominicale, très présente à Vessy.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le déclassement des zones concernées par le PL 10925 est prévu dans le cadre du grand projet Grands Esserts. Ce projet est stratégique pour le développement du canton de Genève.

Dans le cadre de ce Grand Projet, toutes les mesures sont prises pour intégrer les infrastructures nécessaires de transports publics, et ce, dès l'arrivée des premiers habitants.

Notamment, une étude est en cours de réalisation pour évaluer la faisabilité de la mise en place de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Veyrier et la gare CEVA Lancy-Pont-Rouge et entre Veyrier et la gare CEVA de Champel-Hôpital, étude dénommée « BHNS – Veyrier ». Selon le planning intentionnel établi, le résultat de cette étude sera connu au mois de juin 2013. L'étude doit permettre de définir le futur réseau en lien avec le nouveau quartier des Grands Esserts et les infrastructures (voies bus par exemple) nécessaires à son bon fonctionnement.

De manière plus globale, et dans le cadre de l'étude du grand projet Grands Esserts, il sera également étudié la manière de fluidifier la circulation et l'intégration d'infrastructures de mobilité douce.

Par ailleurs, et notamment pour obtenir les financements de la Confédération, deux mesures du projet d'agglomération 2 sont prévues concernant les transports collectifs :

- 40-3 : Aménagement de sites propres pour l'amélioration de l'axe TC PAV-Grands Esserts-Veyrier.
- 40-7 : Aménagement TP sur le prolongement de la ligne de bus entre Champel-Hôpital et les Grands Esserts.

En ce qui concerne le prolongement de la ligne de trolleybus 7 de l'Hôpital à Vessy et ensuite à Veyrier, celui-ci n'est pas prévu dans le plan directeur des transports collectifs 2011-2014. Toutefois, l'axe TC Champel-Veyrier est, lui, bien identifié dans la loi sur le réseau des transports publics (LRTP – H 1 50). Le choix du mode de transport – bus ou trolleybus – n'est par contre à ce jour pas défini.

Les conclusions de l'étude BHNS-Veyrier ainsi que les réflexions sur le futur plan directeur des transports collectifs à l'horizon de la mise en service du CEVA permettront d'affiner les tracés des lignes sur le secteur et serviront de cadre à la réflexion sur l'évolution du réseau trolleybus notamment.

En conclusion, s'agissant des demandes des motionnaires, le Conseil d'Etat est d'avis d'attendre les résultats des études qui sont actuellement en cours et dont le rendu sera publié en 2013, ceci pour évaluer les différentes options prises et pour avoir une vision plus claire des infrastructures de transports publics proposées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER